

# **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE** **DU 14 JUIN 2017**

L'an DEUX MILLE DIX-SEPT, le quatorze juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de PLANAISE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean Paul RATEL, maire.

**Présents** : Jean RAFFIN, Michel VEILLET, Marie-Claude VEYRET, Pierre GLARMET, Gilles COGNET, Hubert RAFFOUX, Corine NERI, Rosario RAFFELE, Marie-Josèphe SALOMON, Lionel MURAZ et Frédéric DUBOIS

**Absents excusés** : Delphine RICHARD ayant donné pouvoir à Jean RAFFIN

**Absents** : Sylvaine CHRISTIN

Corine NERI a été nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Le compte-rendu de la séance du 31 mars est approuvé sans observations.

## **1- Projet d'urbanisation du « Hameau de l'Ecole II »**

Emmanuelle Blanchet et Tom de Métropole Savoie définissent le sens d'une étude d'urbanisme pré-opérationnelle via l'exemple de Coise. Ce type d'étude est proposé pour définir les enjeux, donner plusieurs scénarios et analyser l'équilibre économique d'un nouveau lotissement.

Pour Planaise, seraient concernés par une étude pré-opérationnelle le Hameau de l'Ecole 2, et éventuellement le Chatelard (les deux OAP du PLU).

Si cette étude est approuvée par délibération, Métropole Savoie aura un rôle d'accompagnement et un bureau d'études sera choisi par les élus pour mener cette étude. Rien ne sera imposé par Métropole Savoie, seuls les élus décideront, en s'aidant de cette étude.

Le coût estimatif est de 30 000 € HT pour le bureau d'études, cette somme pouvant être englobée dans l'enveloppe budgétaire de l'opérateur du projet.

## **2- Modification de l'indemnité de fonction du maire et des adjoints suite au changement de l'indice brut terminal de la fonction publique applicable au 1er février 2017**

Depuis le début de l'année 2017, les indemnités des élus ont été revalorisées du fait de deux éléments :

- l'augmentation, le 1<sup>er</sup> janvier 2017, de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, de 1015 à 1022,
- la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0.6 % au 1<sup>er</sup> février 2017.

Pour les délibérations indemnitaires qui faisaient référence expressément à l'ancien indice brut terminal 1015, une nouvelle délibération est nécessaire, visant « l'indice brut terminal de la fonction publique » sans autre précisions, car une nouvelle modification de cet indice est prévue en janvier 2018.

Le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité d'accorder à M. le Maire une indemnité de fonction à hauteur de 31 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, et aux adjoints une indemnité de fonction à hauteur de 8.25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, avec effet à compter du 1er janvier 2017.

### **3- Rénovation éclairage public**

Michel Veillet indique que plusieurs éclairages publics ne fonctionnent plus et sont obsolètes et irrécupérables. Un devis a été demandé à Bouygues pour le remplacement de 13 lampes fluo aux vapeurs de mercure pour lesquelles il n'est plus commercialisé d'ampoules, par des lampes à LED ainsi que la mise en conformité des armoires électriques de commande et le regroupement des 2 armoires de Verrin et de l'église en une seule.

Montant du devis : 12 646.76 HT

Une aide financière peut être accordée pour ces travaux par le SDES

Le conseil délibère favorablement pour faire une demande auprès du SDES afin d'obtenir une aide financière et pour débiter les travaux avant l'obtention de la subvention.

#### **Questions diverses :**

- Suite à l'intervention d'Emmanuelle Blanchet en début de réunion, le Maire demande aux membres du conseil leur avis sur la possibilité de faire une étude d'urbanisme opérationnelle. Ces derniers se disent favorables.  
Une commission va se mettre en place pour travailler avec le bureau d'études et Métropole Savoie – réunions d'informations publiques avec tous les habitants et les habitants du hameau, proposition de plusieurs scénarios d'urbanisation, ... (Durée théorique de cette première phase 6 à 12 mois).  
Une délibération entérinant le lancement de cette étude pré-opérationnelle sera mise à l'ordre du jour d'un prochain conseil.
- PLU :  
Suite à la réponse de la DDT, à l'avis de l'avocat et à la modification des textes aux vues des observations de l'enquête publique, le conseil municipal va pouvoir délibérer sur l'approbation du PLU, en précisant que Le Chatelard sera classé en zone AU stricte.  
Si le vote du conseil est favorable, le PLU sera opposable immédiatement.  
Une mise à jour du schéma de zonage d'assainissement devra être engagée et pour Le Chatelard, une étude de sols sera réalisée sur les parties à urbaniser. S'en suivront deux enquêtes publiques (une pour le zonage redéfini et une pour la modification du PLU qui passera Le Chatelard de AU strict à AU simple)
- Bâtiment technique :  
Début du désamiantage prévu le 15 juin.  
Les travaux de désamiantage et de démolition seront terminés mi-juillet 2017, la vogue pourra donc avoir lieu.  
La société BAJAT qui intervient sur la démolition de l'ancienne porcherie a proposé de laisser sur le site les gravats de démolition concassés à une granulométrie de 0/50. Le maire propose d'en profiter pour demander à cette société d'agrandir le parking du tri en utilisant ce concassé  
Le dossier du futur bâtiment technique a été présenté à la commission du DETR qui a donné un avis favorable pour une subvention de 188 481 €.   
Le dossier est maintenant en attente de la signature du préfet.
- Mairie :  
Des arrêts de neige ont été fixés. Tous les travaux sont terminés.  
Un des deux logements est loué. La location du second est en cours de discussion avec l'agence.
- Projet d'aménagement autour de la mairie et derrière le Préau :  
Jean Raffin expose le projet  
Objectif : 10 places de parking : 7 dans le pré, deux devant la salle du préau dont une place PMR et une seconde place PMR devant la mairie.

Marie-Claude Veyret trouve qu'il est dommage de prévoir ces places de parking uniquement pour la mairie et la salle du préau.

Au bout du parking, un muret avec une rampe amènera vers des jeux pour enfants (2 à 6 ans).

Pas de cage de foot de prévue, le terrain étant trop petit.

Sont également prévus : un trottoir devant la mairie afin de protéger les façades et de faciliter la fermeture des volets, et un enrobé autour de la mairie et du parking.

Un devis a été fait par la Sté EIFFAGE pour 32 000 € HT (+3 400 € HT pour la rambarde).

Le mur mitoyen entre la mairie et la propriété de M. et Mme BRUN étant en mauvais état, une demande de devis a été faite pour reprise du crépi et pose d'un nouveau grillage.

Avec tous ces éléments, une subvention pourrait être demandée au titre du FDEC.

Le montant total de l'opération pourrait conduire à scinder le projet en plusieurs parties, voir même de le décaler dans le temps.

- STEP :

Suite à un contrôle de la SATESE, un mauvais fonctionnement de la STEP a été signalé sur certains points :

1 / La SATESE suggère la mise en place d'un dégrilleur automatique

A l'heure actuelle, M. Etallaz doit tous les deux jours, dégager cette grille, encombrée encore par un volume important de lingettes et par d'autres détritres ...

Le dégrilleur permettrait le nettoyage automatique et régulier de la grille améliorant ainsi le fonctionnement de la STEP.

Trois sociétés ont été consultées. La SATESE a évalué ce projet à 20 000 € HT.

L'alimentation électrique par panneau solaire n'étant pas encore totalement maîtrisée pour un tel équipement, il faudrait amener l'électricité jusqu'à la STEP pour assurer en fonctionnement. Une demande de devis et de faisabilité a donc été faite auprès d'ENEDIS.

2 / La SATESE suggère la reprise du réseau (fissures, suintements, affaissement). Elle évalue ces travaux à 6 200 € HT – consultations d'entreprises en cours.

- Fête de la musique :

Vendredi 23 juin 2017 – Sylvaine Christin s'est chargée de passer les commandes – Un mail récapitulatif sera envoyé prochainement pour finaliser les tâches à faire par chacun.

- Elections sénatoriales :

La date officielle de l'élection des 3 délégués aux élections sénatoriales du dimanche 24 septembre a été fixée par décret au 30 juin 2017. Une convocation du conseil municipal sera envoyée pour cette date.

- Fleurs :

La semaine prochaine, en l'absence de M. Etallaz, la commission devra arroser les bacs à fleurs de la commune.

- STEP :

En l'absence de M. Etallaz, le maire demande à Pierre Glarmet et Hubert Raffoux de s'occuper du nettoyage de la STEP et du poste de relevage.

- M. Etallaz :

Départ à la retraite de M. Etallaz courant 2018. La Commune recherche un nouveau prestataire de service.

- Ecole :

Les travaux se poursuivent – L'ossature bois est en train d'être montée (env. 3 semaines)

Fin des travaux prévue fin 2017.

L'effectif de l'école augmente à 120 élèves pour la rentrée 2017/2018.

Pas de changement concernant les rythmes scolaires pour la rentrée prochaine. Pour la rentrée 2018, un sondage devrait être réalisé auprès des parents et des enseignants.

Le maire a demandé à ce qu'un sondage soit effectué auprès des parents et enseignants dès le début de la rentrée.

Fin de la séance 22h30